

## Oui à la modification de la loi sur l'asile

Le 9 juin prochain, outre l'initiative populaire sur l'élection du Conseil fédéral par le peuple, nous sommes appelés à voter sur une nouvelle modification de la loi sur l'asile (LAsi). A vos agendas ! Nous avons la ferme intention de contribuer à l'acceptation massive de cette modification, qui renforce la protection contre les abus à deux égards surtout : d'une part, il ne sera plus permis de déposer une demande d'asile auprès d'une représentation suisse à l'étranger; d'autre part, le refus de servir et la désertion ne seront plus considérés comme des motifs d'asile.

Cette modification de la loi sur l'asile a été adoptée par les Chambres fédérales le 28 septembre 2012. Déclarée urgente, elle est entrée en vigueur le lendemain du vote, indépendamment du référendum. Il s'agit de mesures de simple bon sens, qui auraient dû être approuvées depuis longtemps déjà et qu'aucune personne raisonnable ne peut refuser. Le Conseil fédéral expose de manière convaincante les motifs pour lesquels ce renforcement de la loi sur l'asile est nécessaire (<http://www.admin.ch/ch/f/ff/2010/4035.pdf>). L'ancienne loi, du 5 octobre 1979, est entrée en vigueur le 1er janvier 1981. C'est depuis ce moment que les graves problèmes ont commencé. On peine à compter les révisions du droit de l'asile adoptées depuis les années 1980, tant elles sont nombreuses, mais il y en a eu au moins dix. Si l'ouvrage doit sans cesse être remis sur le métier, c'est qu'il y a un gigantesque problème non résolu.

A ce jour, toutes les réformes de l'asile ont consisté à renforcer la lutte contre les abus. A nouveau, un référendum (muni de 63'666 signatures valables) a été déposé contre un renforcement de la loi. Une fois encore, les milieux de l'asile brassent du vent et agissent contre l'intérêt de notre pays. Jusqu'à présent, tous ces référendums ont échoué en votation; les réformes ont, sans exception, été plébiscitées à des majorités écrasantes (de l'ordre de 70 %) et, soit dit en passant, chaque fois à l'unanimité des cantons (votations populaires des 5 avril 1987, 4 décembre 1994, 13 juin 1999 et 24 septembre 2006). Un nouveau triomphe en votation populaire renforcerait la volonté, même insuffisante, du Conseil fédéral et des Chambres fédérales de lutter contre les abus en matière d'asile. Il faciliterait en outre les nouvelles mesures nécessaires dans ce domaine. Puisque la pression migratoire reste importante à notre frontière. Tous ces renforcements successifs vont dans le sens des mesures que nous proposons depuis des dizaines d'années. Les faits nous ont donc donné raison.

Les problèmes de l'asile ne seront toutefois pas résolus le 9 juin 2013. Preuve en soit que la loi a encore été renforcée récemment, le 14 décembre 2012 (<http://www.admin.ch/ch/f/ff/2012/8943.pdf>), donc durant le délai référendaire de la précédente modification, celle sur laquelle nous votons le 9 juin prochain. On n'en finit jamais. A l'avenir, il s'agira en particulier d'accélérer et de simplifier les procédures, ainsi que d'intensifier les renvois. Le Conseil fédéral s'y est engagé. Qu'il en soit remercié. Mais nous attendons les actes, afin de diminuer une fois pour toutes l'attractivité de la Suisse. Il s'agira aussi d'exclure – enfin – l'octroi d'une autorisation de séjour à des requérants dont la demande a été rejetée ou frappée de non-entrée en matière et de restreindre dans une plus large mesure leur accès au marché du travail, en particulier pour éviter que de l'argent ne soit envoyé à l'étranger et ne serve à faire venir de nouveaux immigrants et à alimenter ainsi les réseaux de passeurs. Plus important encore : la surveillance de la frontière. Nous sommes actuellement confrontés à un grave problème de criminalité d'individus venus d'Afrique du Nord en 2011-2012. Si la frontière avait alors été plus efficacement contrôlée, notamment dans la région de Chiasso, nous n'en serions pas là actuellement, puisque ces migrants débarqués à Lampedusa auraient été refoulés séance tenante vers l'Italie. Il va sans dire qu'il sera difficile de les expulser dorénavant. Il s'agira enfin de faire comprendre aux Etats africains concernés (la Tunisie, notamment) que des bonnes relations avec notre pays, notamment pour la restitution des fonds déposés dans nos banques, présupposent une coopération active et durable de leur part au rapatriement des requérants indésirables. Une acceptation massive de la modification de la loi ne pourrait que favoriser ce processus ô combien nécessaire. Pour toutes ces raisons, nous vous demandons de voter OUI le 9 juin.